

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026/015

Séance du 20 mars 2026

Nombre de conseillers : 19

L'an deux mille vingt-six  
le 20 mars

En exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Christiane BOULUD, la plus âgée des membres du conseil municipal

Présents : 18

Date de la convocation : 16 mars 2026

Votants : 19

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Jean-Marie OGER PREVOT, Emilie JACQUIER, Samuel DANNA, Cléo MOIROUD, Christophe DESSAINTJEAN, Marie-Claude JEANDEAUD, Joël MARGERIDON, Amélie ROUARD-MARTIN, Matthieu IZARD, Elodie REUBREZ, Mathis LAUBE, Christiane BOULUD, Serge MAESTRO, Fabienne LENOIR, Stéphane CHEMIN.

**OBJET :**  
**Election du maire**

A DONNE POUVOIR : Madame Chantal LOMETTI à Monsieur Aurélien BLANC.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 00

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– M. Aurélien BLANC, 19 (dix-neuf) voix

M. Aurélien BLANC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 23 mars 2026

Le maire, Aurélien BLANC.

